

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service assainissement collectif**

**Exercice 2020
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5 (ANNEXE 5) DU CGCT

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2021/10131 RPQS Assainissement 2020
Type de document	RPQS assainissement collectif
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	31 août 2021
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérfifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	5
1.1	Intervenants, territoire, population	5
1.2	Mode de gestion du service	6
1.3	Nombre d'abonnés	6
1.4	Volumes constituant l'assiette de la redevance	7
1.5	Imports et exports d'effluents	8
1.6	Autorisation de rejet d'effluents industriels (D202.0)	8
1.7	Les biens du service et leur fonctionnement	8
2	Tarification de l'eau et recettes du service	15
2.1	Modalités de tarification	15
2.2	Les recettes du service	18
3	Les indicateurs de performance du service	18
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	18
3.2	Indice de connaissance patrimonial et de gestion des réseaux de collecte	19
3.3	Conformité de la collecte des effluents (p203-3)	20
3.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255-3)	20
3.5	Conformité de la depollution	21
4	Financement des investissements	22
4.1	Travaux réalisés par le délégataire	22
4.2	Investissement réalisés par la collectivité	22
4.3	Etat de la dette	23
4.4	Amortissement des biens	23
4.5	Préconisations du délégataire	23
4.6	Projets à l'étude	24
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	24
5.2	Opérations de coopération décentralisée	24
6	Facture Type (eau et assainissement collectif)	24

Les indicateurs

Indicateur		VALEUR
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	3,88€/m ³
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Donnée non communiquée
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Donnée non communiquée
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Donnée non communiquée
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	60%
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Donnée non communiquée
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	55,1 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	15
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	77,7 t MS
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 736
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	4
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,49 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'assainissement collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp

1, place du Général Leclercq

76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement collectif des eaux usées sont :

- La collecte
- Le transfert
- La dépollution Le contrôle des raccordements
- L'élimination des boues produits et des sous-produits du traitement

Le service fait l'objet d'une délégation de service public de type affermage avec la société :

VEOLIA EAU

Bureau local

101, route de Valmont

76400 FECAMP

Les 11 communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2020 (RAD 2020) :

Nombre d'habitants desservis par commune (estimation)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 %
CRIQUEBEUF EN CAUX	336	336	342	348	363	379	+4,4%
EPREVILLE	661	666	670	658	650	642	-1,2%
FECAMP	83	83	83	82	81	80	-1,2%
FROBERVILLE	973	1013	1053	1096	1105	1112	+0,6%
GERVILLE	266	273	270	277	286	295	+3,1%
LES LOGES	715	725	733	736	727	707	-2,8%
MANIQUERVILLE	127	118	118	121	123	125	+1,6%
SAINT LEONARD	1163	1146	1126	1107	1101	1089	-1,1%
TOURVILLE LES IFS	356	351	345	340	363	391	+7,7%
VATTETOT SUR MER	145	146	150	149	146	143	-2,1%
YPORT	-	865	829	820	815	773	-5,2%

La population totale desservie est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
ENSEMBLE DU SERVICE	5 342	6 244	6 241	6259	5759	5736	-0,40%

L'année 2020 marque une fiable baisse de la population concernée (-23 habitants).

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'assainissement fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

Début du contrat : 1^{er} janvier 2013.

Fin du contrat : 31 décembre 2023.

Durée : 10 ans.

Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

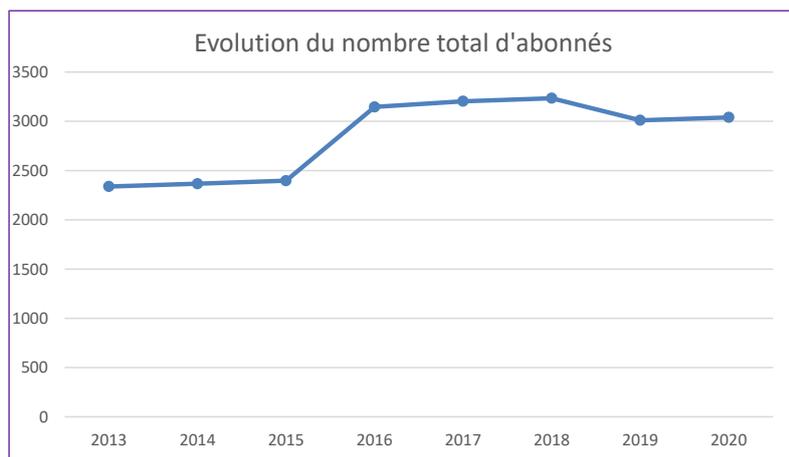
1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2018/2019 %
CRIQUEBEUF EN CAUX	184	184	184	185	186	184	-1,1%
EPREVILLE	283	279	285	291	308	314	+1,9%
FECAMP	-	-	-	-	-	-	-
FROBERVILLE	434	434	436	440	437	443	+1,4%
GERVILLE	125	127	128	130	130	130	0%
LES LOGES	363	368	371	373	373	396	+6,2%
MANIQUERVILLE	48	48	51	56	57	57	0%
SAINT LEONARD	436	441	442	445	456	456	0%
TOURVILLE LES IFS	151	159	184	187	192	194	+1%
VATTETOT SUR MER	119	120	124	126	131	161	0%
YPORT	-	735	741	742	741	735	-0,8%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Nombre total d'abonnés (clients)	2 397	3 146	3204	3234	3 011	3 040	1%
Abonnées sur le périmètre du service	2 397	3 146	3204	3234	3 011	3 040	1%

Autres services (réception d'effluents)	0	0	0	0	0	0	0,0%
---	---	---	---	---	---	---	------



L'année 2020 marque une très légère augmentation du nombre d'abonnés.

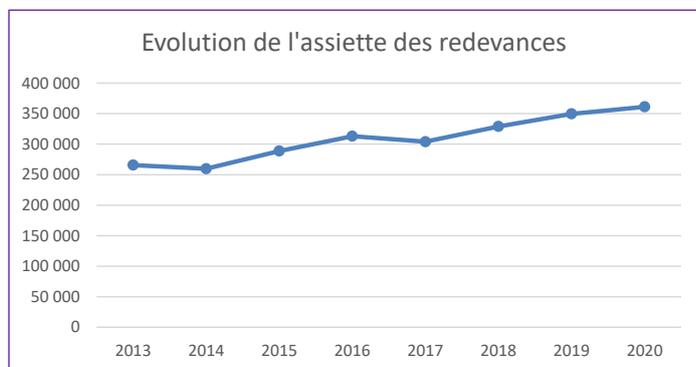
La densité linéaire d'abonnés est d'environ 34 abonnés par kilomètre de canalisation de collecte gravitaire hors branchements.

Le nombre d'habitants estimé par abonnement est de **1,88**.

1.4 VOLUMES CONSTITUANT L'ASSIETTE DE LA REDEVANCE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Assiette de la redevance (m3)	288 640	313 036	303 926	328 924	349 619	361 081	+1%

L'année 2020 marque une très légère augmentation de l'assiette de la redevance assainissement collectif.



1.5 IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

La collectivité dispose de conventions de rejet d'effluents vers le système d'assainissement de la ville de FECAMP. Ils sont présentés ci-après :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet	Date d'effet
Déversement effluent	FECAMP	Convention de déversement des eaux usées sur la station d'épuration de la ville de Fécamp avec avenant le 1 janvier 2020	01/12/2018
Déversement effluent	SAINT-LEONARD	Déversement EU de Saint Léonard sur la station d'épuration ville de Fécamp	01/12/2018
Déversement effluent	DELABLI	CSD Delabli-delpierre à Epreville	01/01/2019
Déversement effluent	TRAITEUR DE PARIS	CSD Traiteur de Paris	03/02/2016

1.6 AUTORISATION DE REJET D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Aucune nouvelle autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été dressée par SIAEPA en 2019.

Le bilan actuel sur ce point est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombres arrêtés d'autorisation de déversement	4	4	4	4	4	4	4
Convention spéciale de déversement	0	0	0	1	1	4	4

1.7 LES BIENS DU SERVICE ET LEUR FONCTIONNEMENT

1.7.1 Réseaux de collecte et branchements

La collecte sur le périmètre est de type « séparative ». Les ouvrages ne doivent recevoir que des eaux usées domestiques ou assimilables

Canalisations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 %
Longueur totale de réseau (km)	78,213	92,238	92,692	93,6	87,4	88,4	+1,1%
Canalisation eaux usées (km)	78,213	81,922	82,376	83,267	77,091	78,112	+1,3%
Gravitaire	50,316	51,744	52,198	53,091	49,132	49,605	+1%
Refolement	27,287	30,178	30,178	30,176	27,959	28,507	+2%
Canalisations gravitaires unitaires (km)	0	7,292	7,292	7,292	7,292	7,291	0%
Canalisations gravitaires pluviales (km)	0	3,024	3,024	3,024	3,024	3,024	0%

Le linéaire total de réseaux est de 87,4km avec une très faible augmentation

Autres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 %
Nombre de branchements eaux usées (séparatif ou unitaire)	1930	1933	1942	1952	1954	1962	+0,4%
Nombre de regards de visite	1191	1552	1560	1582	1493	1511	+1,2%
Nombre de bouche d'égout, grilles, avaloirs	0	120	120	120	120	117	-2,5%
Nombre de déversoir d'orage	0	2	2	2	2	2	0%
Nombre de poste de refolement	32	35	35	35	35	33	-6%

Le bilan des opérations est dressé ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations de curage préventif de poste de refolement	63 interventions	50 interventions	54 interventions	43 interventions	44 interventions	48 interventions
Opérations de curage préventif des canalisations	? interventions 1924 m de canalisations	38 interventions 8966m de canalisations	23 interventions 7235m de canalisations	5 interventions 1820m de canalisations	44 interventions 8580m de canalisations	15 interventions 7470m de canalisations
Interventions curatives	20 interventions dont 9 sur branchements et 11 sur canalisations pour 346ml.	3 interventions : 2 sur branchements, 1 sur canalisation représentant 80ml	7 interventions 7 sur canalisations 295m et 2 sur branchements	10 interventions 5 sur canalisations 275m et 5 sur branchements	12 interventions 8 sur canalisations 28m et 4 sur branchements	24 interventions 15 sur canalisations 155m et 9 sur branchements

Contrôle des branchements	24	44	9	0	216	80
Dans le cadre du programme contractuel		2	0	0	216	80 75 conformes et 5 non conformes
Dans le cadre de vente de biens	20	25	9	19	0	0
Contre-visite	4	17	0	0	0	0
Inspection télévisée de réseau	885m	30m	95m	263m	74m	815m

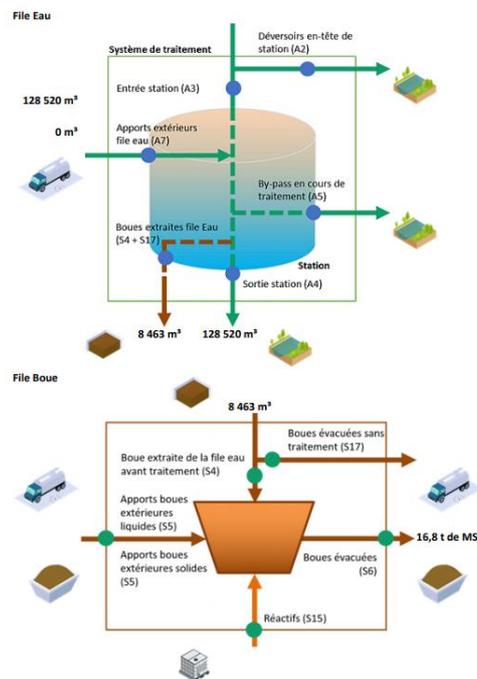
1.7.2 Les ouvrages de transfert et de traitement

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de traitement et de dépollution	Capacité	Charge polluante admissible en Kg de DBO5/j	Charge hydraulique admissible en m3/j
Station d'épuration des Loges	3500 EH	175	525
Station d'Yport	4000 EH	280	600
TOTAL	7500 EH	455	1125

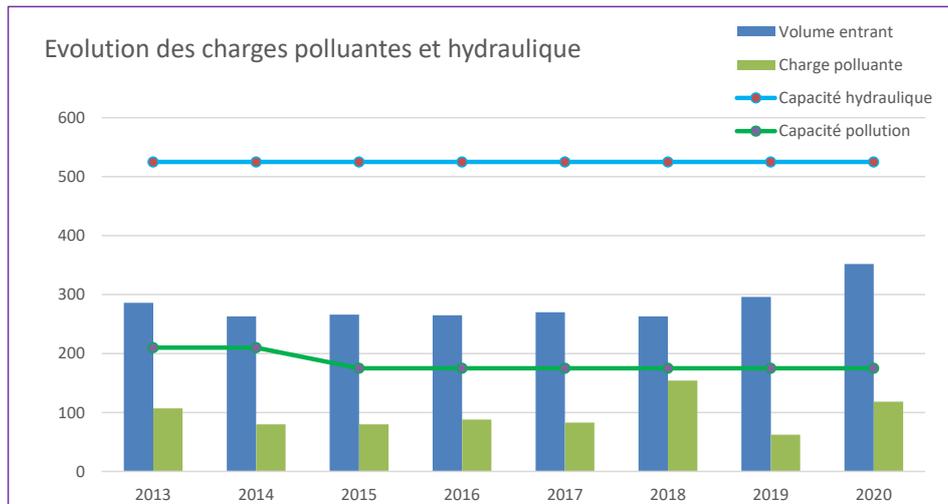
1.7.2.1 Station des Loges

Le schéma illustre les flux de la station en 2020 :



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m3/j)	266	265	270	263	296,2	351,9
Capacité hydraulique (m3/j)	525	525	525	525	525	525
Charge DBO5 entrante (kg/j)	80	89	83	154	62,2	118,4
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	175	175	175	175	175	175



On observe une augmentation des charges hydraulique et polluantes.

La station fait l'objet d'une autosurveillance avec un bilan mensuel pour les paramètres DBO5, DCO et MES et trimestriel pour les paramètres NTK, NGL et Pt.

2020	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	187,2	381,2	118,4	41,8	41,8	4,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	20,3	41,2	7,1	25,2	25,5	2,2
Rendement moyen annuel (%)	88,8	88,6	20,5	39,6	39	49
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	562	118	93,6	84,7	85,6	7,4
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	30	90	25	40		

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section. Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

- DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.
- MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

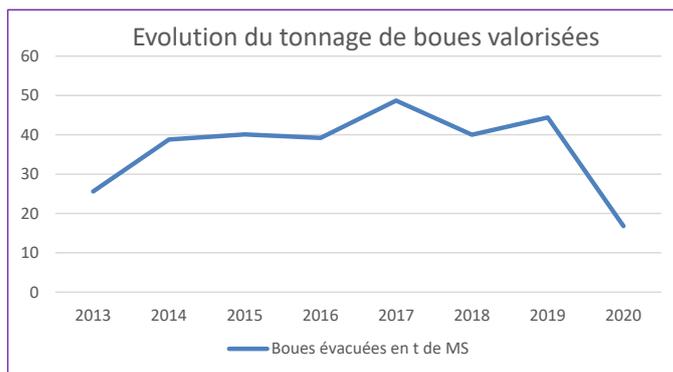
- NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.
- Pt (phosphore total)

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Valorisation agricole	570	9,1	1,6%
COmpostage	783	7,7	1,59

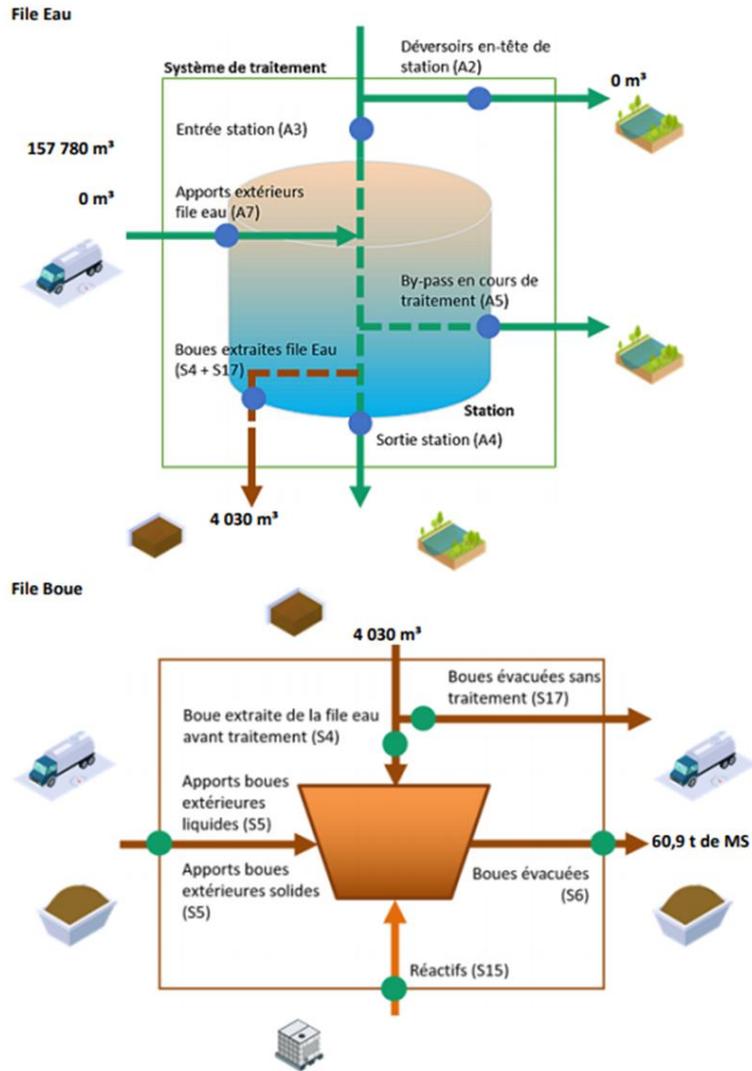
La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boues évacuées (Tonnes de MS)	40,10	39,20	48,7	40	44,4	16,8
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100



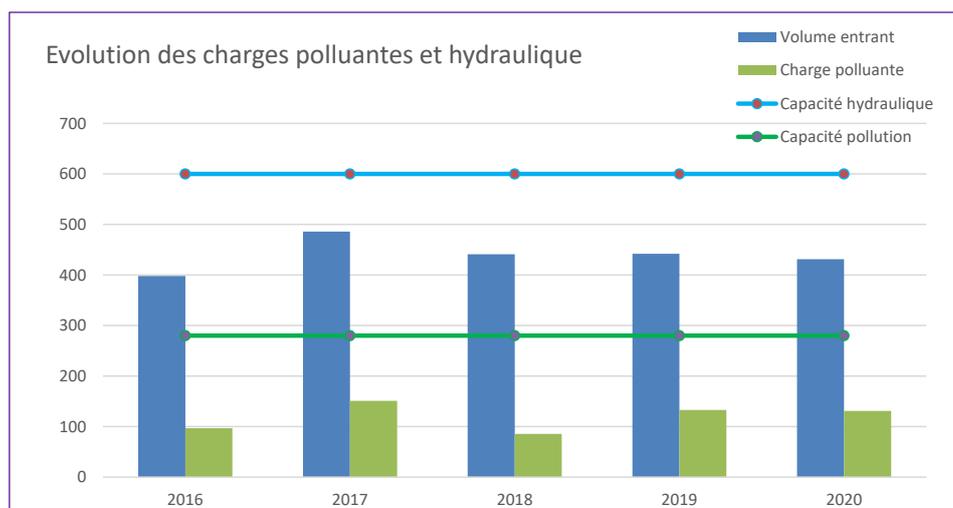
1.7.2.2 Station d'Yport

Le schéma suivant illustre les flux de la station :



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Volume entrant (m3/j)	398	486	441	442,08	431,25
Capacité hydraulique (m3/j)	600	600	600	600	600
Charge DBO5 entrante (kg/j)	97	151	85,7	132,8	130,9
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	280	280	280	280	280



La charge hydraulique est stable. A contrario la charge en DBO5 augmente de façon très significative. La station fait l'objet d'une autosurveillance pour les paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, NGL et Pt.

2019	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	5	5	5
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	186,3	371,4	130,9	62,5	62,5	6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	3,1	12,8	2,6	1,3	8,1	1,8
Rendement moyen annuel (%)	98,2	96,5	98,6	98,1	91,8	79,8
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	7,8	27,9	4	2,1	9,1	2,1
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	35	25	125	-	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section. Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

- DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.
- MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.
- Pt (phosphore total)

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Compostage	1309.1	60.9	4,65 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2016	2017	2018	2019	2020
Boues évacuées (Tonnes de MS)	3,3	41.2	35,3	36,8	60,9
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITES DE TARIFICATION

À la suite de l'intégration de la commune d'Yport dans le périmètre du syndicat, deux tarifs d'assainissement sont désormais en vigueur.

2.1.1 CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 21,82€HT** au 1^{er} janvier 2021
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,2722€HT/m³** au 1er janvier 2021.

La part de la collectivité comprend :

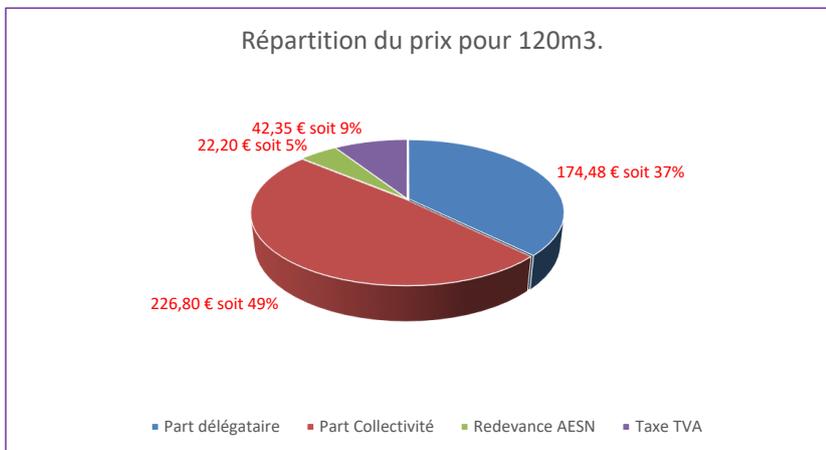
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,8900€HT/m3** au 1er janvier 2021.

Les taxes et les redevances au 1^{er} janvier 2021

- Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,1850€HT/m3**

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	Evolution N/N-1
Part délégataire					
Abonnement			21,66	21,82	+0,72%
Consommation	120	1,2631	151,57	152,66	+0,74%
Part collectivité(s)					
Consommation	120	1,89	226,80	226,80	0%
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0%
Total HT			422,23	423,48	+0,30%
TVA			42,22	42,35	+0,31%
TOTAL € TTC			464,45	465,83	+0,30%
Prix an m3			3,87	3,88	+0,26%



Au 1er janvier 2021, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif (hors eau potable) est de 3,88 €TTC par m3 en augmentation de 0,26%.

2.1.2 YPORT.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 34,04 €HT** au 1^{er} janvier 2021
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,2494€HT/m3** au 1er janvier 2021.

La part de la collectivité comprend :

- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,81€HT/m3** au 1er janvier 2021.

Les taxes et les redevances

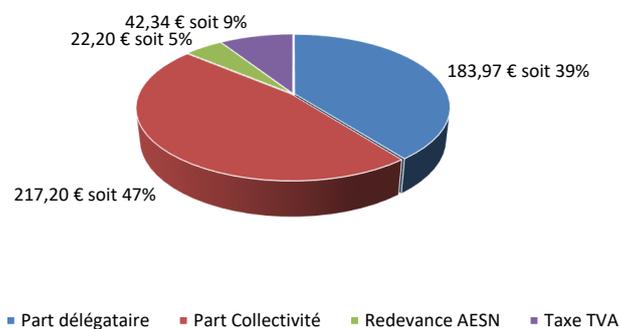
- Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,1850€HT/m3**.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	Evolution N/N-1
Part délégataire					
Abonnement			33,80	34,04	+0,71%
Consommation	120	1,2404	148,85	149,93	+0,73%
Part collectivité(s)					
Consommation	120	1,81	217,20	217,20	0,00%
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total HT			422,05	423,37	+0,31%
TVA			42,20	42,34	+0,31%
TOTAL € TTC			464,25	465,71	+0,31%
Prix au m3			3,86	3,88	+0,31%

Répartition du prix pour 120m3.



Au 1er janvier 2021, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif pour Yport (hors eau potable) est de 3,88€TTC par m3.

2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'assainissement collectif sont les suivantes : (Données du CARE 2019)

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020 %
Recettes de la Collectivité							
Vente d'eau domestique	535 893€	502 959€	514 590€	789 230€	617 071€	715 387€	
Total des recettes de la Collectivité	535 893€	502 959€	514 590€	789 230€	617 071€	715 387€	+15,93%
Recettes de l'exploitant							
Vente d'eau domestique	272 254€	369 500€	370 470€	328 973€	436 523€	454 793€	
Travaux attribués à titre exclusif	9 161€	4 215€	13386€	11662€	28 283€	19 965€	
Produits accessoires et autres	0€	691€	936€	1773€	638€	-209€	
Total des recettes de l'exploitant	280 415€	374 406€	385 292€	342 408€	465 444€	474 549€	+1,96%

Les données de CA 2020 (chapitre70) du SIEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité : 627 842,44€.

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre potentiel relevant de la zone d'assainissement collectif. Les zonages d'assainissement ont été arrêtés mais n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une enquête publique.

Le taux de desserte (P201.1) n'est pas disponible. La commune n'a pas d'obligation et d'échéance réglementaire pour assurer la collecte sur la zone d'assainissement collectif.

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIAL ET DE GESTION DES RESEAUX DE COLLECTE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS). Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur officielle
PARTIE A Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
PARTIE B Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.		Oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		46,33%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes		0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0

Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:	120	15

Le niveau atteint est de 15, il n'a pas évolué.

3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203-3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur n'est pas connu au moment de la rédaction du présent document. La fiche de calcul de cet indicateur est en cours de révision et n'est pas disponible.

3.4 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P255-3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Les données suivantes permettront sa détermination :

Nombre de points de rejet	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usines de dépollution	1	2	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	0	2	2	2	2	2
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	10	10	10	10	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte s'établit ainsi :

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	0
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	0
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	50
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0

Commenté [AE01]: 1*
+-

Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL	120	50

Le niveau atteint est de 50. Il n'a pas évolué.

3.5 CONFORMITE DE LA DEPOLLUTION

3.5.1 Performances des équipements d'épuration (254.3)

Cette évaluation ne concerne que les paramètres évalués sur chaque bilan et ne tient pas compte de ceux évalués en moyenne annuelle.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Performance globale du service (%)	9	64	71	66	77	60
Station d'épuration Les Loges	9	25	20	19	22	11
Station d'Yport	-	100	100	100	100	100

3.5.2 Performances des ouvrages d'épuration (205.3)

Cet indicateur **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 22 de l'arrêté du 15 Juillet 2015, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, le RAD propose l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'auto-surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructrices. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes aux conditions normales de fonctionnement (CNF).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation le cas échéant.

Conformité réglementaire des rejets	à la Directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	-	55,5%
Station d'épuration Les Loges	-	0
Station d'Yport	-	100

3.5.3 Taux de boues évacuées selon des filières conforme. (P206.3)

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100
Station d'épuration Les Loges	100	100	100	100	100	100
Station d'Yport	-	100	100	100	100	100

3.5.4 Autres indicateurs

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :

- **0,00 u/1 000 Habitants**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) :

- **0.00 u/100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

- **0,00%.**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) :

- **1,49%**

Taux de réclamation (P258.1) :

- **0,00 u/1000 abonnés**

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

4.1.1 Renouvellement

Durant l'exercice et dans le cadre du contrat, les travaux de renouvellement suivant ont été réalisés :

Les dépenses liées au renouvellement (CARE) sont les suivantes en 2020 :

- Programme contractuel de renouvellement : 26 809,00€
- Garantie de continuité de service : 17 162,00€

4.1.2 Travaux neufs

- Extension du réseaux (50ml) + pose 2 regards de visite à Yport Allée des Corderies
- 6 branchements neufs ont été réalisés en 2020 pour un linéaire de 25 mètres.

4.2 INVESTISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE

- Opération 11001 : Reconstruction de la STEP d'YPORT
 - Réalisé 2020 : 20730,97 €
- Opération 13001 : Transfert Les loges Yport
 - Réalisé 2020 : 2801,00€
- Opération 15001 : Schéma directeur
 - Réalisé 2020 : 0,00€
- Opération 16001 : Canalisation de refoulement Les Hogues
 - Réalisé 2020 : 85 899,95€
- Opération 17001 : Canalisation de rejet de la future station d'YPORT
 - Réalisé 2020 : en attente
- Opération 18001 : Desserte Maniquerville

- Réalisé 2020 : 235 680,66€
- Opération 18001 : restructuration du transfert des Eaux Usées de Tourville et Epreville vers ZAC Hautes Falaises
 - Réalisé 2020 : 2784,00€

4.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette au 31 décembre	785 647,64	687 680.50	504 497,52	416 703,66	330 062,76
Montant remboursé durant l'exercice	110 040,08€	105 890.05	96 797,48	95 463,21	92 999,92
Dont en capital	97 957,14€	95 416.69	87 793,85	87 793,86	86 613,66
Dont en intérêts	12 046,94€	10 473.36	9 003,63	7 669,35	6 386,26

4.4 AMORTISSEMENT DES BIENS

En 2020, un amortissement de 502 308,82 € a été réalisé.

4.5 PRECONISATIONS DU DELEGATAIRE

- Station d'épuration des Loges
 - ✚ Mettre en place des dispositifs de mesure pour un meilleur suivi : débitmètre, préleveur automatique, télésurveillance
 - ✚ Filière boues limitée en capacité de stockage
 - ✚ Les trop-pleins des postes et stations collectant une charge brute >120Kg/j de DBO5 doivent être équipés de sondes afin de mesurer les temps de déversement. Les PR concernés sont celui de l'entrée station des Loges et de celui Rue d'Ecosse aux Loges
- Station d'épuration d'Yport :
 - ✚ Vétusté des équipements.
 - ✚ Fissures sur le clarificateur et le prétraitement
 - ✚ Capacité de stockage des boues restreinte
 - ✚ A-coup hydraulique en temps de pluie à cause du réseau unitaire d'Yport
 - ✚ Sécurisation manquante
 - ✚ Absence de dégrillage en entrée
- Postes de refoulement
 - ✚ Pour faciliter les manutentions et limiter le risque de mal de dos, il serait préférable de remplacer les capots en fonte, très lourds, par des versions plus

légères cadenassées sur les postes clôturés ou grillagés (Ex : Vattetot sur mer – Gros Chêne).

- ✚ Mise en place de télégestion sur les postes non encore équipés
- ✚ Le poste du Haras à Froberville n'est pas clôturé, le capot est en composite et les enfants jouent dessus.

➤ Réseau :

- ✚ Sensibilisation des riverains pour ne pas jeter les lingettes dans le réseau
- ✚ Globalement, lutte contre les eaux claires parasites.
- ✚ Les Loges, Rue d'Ecosse, travaux à prévoir rapidement pour réhabilitation le réseau.

4.6 PROJETS A L'ETUDE

La collectivité poursuivra les opérations en cours en 2020 et une opération nouvelle concernant la réhabilitation du réseau au niveau de la commune des Loges.

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	3	4	0	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	155,13	92,38	0	0

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Une opération est en cours avec l'agence de l'eau.

6 FACTURE TYPE (EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE/ SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021
Production et distribution de l'eau			257,23	259,31
Part délégataire			174,11	176,19
Abonnement			44,38	444,90
Consommation	120	1,0811	129,73	131,29
Part syndicale			71,76	71,76
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	11,36	11,36
Collecte et dépollution des eaux usées			400,03	401,28
Part délégataire			173,23	174,48
Abonnement			21,66	21,82
Consommation	120	1,2631	151,57	152,66
Part collectivité(s)			226,80	226,80
Consommation	120	1,89	226,80	226,80
Organismes publics et TVA			106,42	106,66
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20
TVA			57,82	58,06
TOTAL € TTC			763,68	767,25

Soit 6,39€ TTC par m3 et une augmentation de 0,47% entre les deux exercices

YPORT	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021
Production et distribution de l'eau			257,23	259,31
Part délégataire			174,11	176,19
Abonnement			44,38	444,90
Consommation	120	1,0941	129,73	131,29
Part syndicale			71,76	71,76
Abonnement			31,13	31,13
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	11,36	11,36
Collecte et dépollution des eaux usées			399,85	401,17
Part délégataire			182,65	188,97
Abonnement			33,80	34,04
Consommation	120	1,2404	148,85	149,93
Part collectivité(s)			217,20	217,20
Consommation	120	1,81	217,20	217,20
Organismes publics et TVA			1006,40	106,65
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,22	26,40	26,40
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20
TVA			57,80	58,05
TOTAL € TTC			765,48	767,13

Soit 6,39€ TTC par m3 et une augmentation de 0,22% entre les deux exercices